SI·EN UNSA Education

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin bimestriel n° 79
Janvier - Février 2002

http://www.unsa-education.org/sien

Bilan du ministère LANG

Entre avancées et promesses non tenues, une absence chronique de volonté politique

Curieuse impression que celle qui se dégage d'un ministère sur le départ. Il reste bien sûr un pilote dans l'avion, mais il a déjà saisi le dispositif d'éjection et est bien prêt à abandonner ses passagers sans un remord… Le ministre partant, il est temps pour nous d'établir un bilan de son action. Si nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu le débouché à la hors-échelle lettre A, accompagné d'une réduction significative de la durée de l'échelon et d'une augmentation sensible du nombre d'accès à la hors-classe, si nous nous réjouissons aussi d'avoir su imposer des critères plus transparents en matière de promotion, nous ne pouvons pourtant nous départir d'un sentiment de frustration.

Quand Jack LANG est arrivé au ministère, nous pensions réellement qu'il aurait à cœur de terminer ce qu'il avait entrepris en 1993. Nous espérions qu'il saurait allier le courage politique au sens de la diplomatie que nous lui connaissions. Nous avons dû déchanter : trop souvent le courage s'est mué en promesses sans lendemain et la diplomatie en faux-fuyants… Dans de telles conditions, même les victoires ont un goût d'inachevé et les avancées obtenues rendent plus inacceptables encore les injustices qui perdurent : nos collègues retraités et tous les actifs qui se morfondent au dernier échelon de la classe normale connaissent trop bien le sens du mot déception ; comment blâmer ceux d'entre eux qui pensent qu'il rime avec trahison ?

Oui, Monsieur le Ministre, vous nous avez trahis… Si ce jugement vous paraît injuste ou excessif, c'est que vous ne percevez pas tout l'espoir que notre corps mettait en vous : vous étiez celui qui, le premier, avait compris en quoi le rapprochement des corps d'inspection était une des conditions pour mettre en place les réformes profondes dont le système éducatif a besoin, vos plus proches collaborateurs ont réaffirmé cette nécessité, vous même nous avez assuré que vous ne récusiez en rien vos propos de 1993… Et pourtant vous avez abdiqué, sans réel combat et donc sans gloire, par une de ces petites lâchetés du quotidien qui devient inacceptable dès lors qu'elle est commise par un ministre.

Lors de votre précédent départ du ministère de l'Education nationale, nous avions un pincement au cœur car nous avions le sentiment de perdre un interlocuteur qui nous avait compris ; aujourd'hui, nous nous préparons avec détermination et lucidité à rencontrer votre successeur, quel qu'il soit, pour lui expliquer ce que vous n'avez pas voulu comprendre.

Pour finir ce propos, il me reste à vous remercier, Monsieur le Ministre, puisque vous avez su nous faire mûrir : au fil de votre mandature notre enthousiasme s'est transformé en détermination et notre confiance en scepticisme. Comme vous le voyez, nous avons maintenant acquis tout ce dont nous avons besoin pour négocier avec le futur locataire de la rue de Grenelle. Si ces propos vous semblent amers, c'est que la blessure est profonde, mais rassurez-vous : d'ici quelques semaines il ne restera plus que la cicatrice… pour nous aider à ne pas oublier la leçon !

Patrick ROUMAGNAC - 11 mars 2002

Elections

Le SI.EN interroge les candidats sur leur vision de l'évolution du système éducatif

13 mars 2002

Nouveaux programmes de l'école primaire

Déclaration de Patrick ROUMAGNAC, Représentant du SI.EN-Unsa Education au CSE du 10 janvier 2002

Placés à l'interface entre ceux qui ont la responsabilité de définir les programmes et ceux qui ont en charge de les faire vivre, les inspecteurs ont l'habitude d'être sollicités par les uns qui demandent " comment faire ? " et par les autres qui s'inquiètent " qu'est-ce qui se fait ? "…

Inutile de dire que dans un tel contexte notre mission n'est pas d'inquiéter ou de déstabiliser, mais bien de rassurer et d'aider. Ceci explique sans doute que notre lecture des nouveaux programmes soit un peu particulière : en effet, nous recherchons moins les différences avec les instructions précédentes que les continuités. Il est clair pour nous que l'école n'a pas à subir des ruptures brutales qui remettraient totalement en cause des pratiques professionnelles qui font quotidiennement la preuve de leur efficacité. " Les enseignants ne peuvent pas tout faire " entend-on parfois, certes, mais ils font tout de même beaucoup !

Ces projets de nouveaux programmes s'inscrivent bien pour nous dans le droit fil de la Loi d'Orientation pour l'école de 1989 et nous nous en félicitons. Nous nous réjouissons par ailleurs de ce qu'ils soient marqués au coin de l'intelligence et du respect : respect des élèves pour lesquels sont fixés les objectifs ambitieux qui jetteront les bases de la construction de futurs citoyens éclairés, respect des parents par l'affirmation de la co-éducation qui donne au projet éducatif sa cohérence et sa cohésion, respect des partenaires qui apportent diversité et richesse aux situations éducatives, respect enfin des enseignants qui sont plus que jamais reconnus comme des professionnels aux compétences avérées.

Il ne faut pas s'y tromper : quelles que soient les qualités de ce projet, les mots ne seront rien s'ils demeurent lettre morte ! Seuls les enseignants pourront donner sens à ces programmes en les confrontant à la réalité particulière du territoire où ils interviennent. Le sens d'un texte n'est jamais univoque et figé, c'est son lecteur qui le recrée en se l'appropriant ; dès lors, plus le texte est riche, plus les lectures en seront variées quand il sera traité par des lecteurs experts.

Faut-il craindre cette diversité de lecture ? Sûrement pas car elle constitue un bon indice de la mobilisation et de l'excellence professionnelle des enseignants. Il serait réducteur et dangereux de dévoyer l'idéal républicain en réclamant une uniformisation des pratiques et des résultats et en limitant la capacité d'initiative des acteurs du système éducatif.

D'aucuns se plaisent à dire que la politique des cycles n'est pas appliquée et qu'il est donc prématuré d'introduire de nouveaux programmes. Tel n'est pas notre avis, car pour ce que nous en voyons dans les écoles, si aujourd'hui les cycles sont mis en place de manière variable, ce n'est pas comme on l'entend parfois parce que les enseignants traînent les pieds pour les mettre en œuvre, ce n'est pas non plus parce que l'articulation entre cycles et classes serait trop complexe, ce n'est pas davantage par manque de moyen ou de temps… tout ces facteurs ont sans doute leur part de responsabilité, mais c'est avant tout parce que les enseignants déclinent cette organisation d'une manière spécifique qui est parfois très proche de la lettre, parfois plus éloignée, mais qui répond toujours à une logique face à un contexte soigneusement analysé.

Nous sommes sûrs qu'il en ira de même avec les nouveaux programmes : ils sont un cadre, ils sont une aide, ils ont suscité et susciteront réflexions et discussions, ils enrichiront les débats au sein des équipes pédagogiques, et ce d'autant mieux qu'ils seront complétés au plus vite par des documents d'accompagnement… Voilà pourquoi nous pensons que nous avons affaire à un projet qui répond bien aux besoins actuels du système éducatif, et voilà pourquoi les représentants du syndicat de l'inspection, SI.EN-UNSA Education, voteront en faveur des textes soumis aujourd'hui au Conseil Supérieur de l'Education.

Agenda

8 janvier
* MEN / Commission " Ecoles "
(P. ROUMAGNAC)

9 janvier
* UNSA / Comité consultatif Hygiène et Sécurité (A. CADEZ)

10 janvier
* MEN / Conseil Supérieur de l'Education
(J.-Cl. QUEMIN)

15-18 janvier
* LILLE / Conseil national de l'UNSA
(P. ROUMAGNAC)

28 janvier
* UNSA / Exécutif Fédéral
(P. ROUMAGNAC)

29 janvier
* Rencontre avec l'Inspection Générale - M. NACABAL (D. GAUCHON)

31 janvier
* MEN / Conseil Supérieur de l'Education
(D. GAUCHON)

6 février
* Rencontre SNAEN / SI.EN
(P. ROUMAGNAC)
* MEN / Observatoire national de la Sécurité
(A. CADEZ)

5 mars
* UNSA-Education / Réunion préparatoire au CSE du 7/03 (D. GAUCHON - B. LESPES)

5 et 6 mars Bureau National

6 mars
* MEN/ Observatoire national de la Sécurité
(A. CADEZ)

7 mars
* MEN / Conseil Supérieur de l'Education
(D. GAUCHON - B. DE GUNTEN)
Nota : le CSE n'a pu siéger, faute de quorum.

L'inspection n° 79
Directeur de la publication :
Patrick ROUMAGNAC
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire :
3 323 D73 S ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **UNSA**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.
SI.EN - UNSA Education
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Vie syndicale

En écho à l'éditorial du SNIPRIA du 4 novembre 2001 justifiant la différence de traitement entre IEN et IA-IPR (voir extrait dans le bulletin 78 page 23)

Contre les forces conservatrices, pour l'Ecole ...

Ainsi donc, il y aurait un " obstacle culturel " au rapprochement des corps d'inspection (1) !

On nous dit que les représentants de certaines organisations empêcheraient que les nécessités fonctionnelles puissent modifier l'ordre établi.

Agissant au nom des forces de l'intelligence, symbolisée par la prestigieuse Agrégation, certains se dresseraient pour s'opposer à toute tentative d'abaissement que l'unification des corps d'inspection ferait inévitablement peser sur leur vénérable confrérie.

Qui sont donc ces estimables collègues ?

Pour le savoir, il faudrait se poser quelques questions simples :

- Parmi eux, combien ont réussi le concours " prestigieux " de l'Agrégation et combien ont accédé à ce grade de manière plutôt administrative par le " hasard " d'une liste d'aptitude où le politique et le fait du Prince sont souvent déterminants ?

- Et les lauréats, peuvent-ils vraiment se prévaloir de l'excellence, si l'on veut bien admettre qu'il ne s'agit que d'un concours de recrutement et lire les rapports de jury qui déplorent régulièrement la baisse de niveau et les notes très basses obtenues par les derniers admis ?

- Quelle est la date de péremption d'une attestation d'excellence obtenue pour certains il y a plusieurs décennies ?

- Quelle est l'origine sociologique d'un corps qui se définit par un cursus universitaire long que l'on sait hélas statistiquement caractérisé par un inéluctable phénomène d'embourgeoisement et de reproduction ?

- Combien d'IA-IPR partagent réellement ce sentiment de supériorité par rapport à leurs collègues IEN ?

Mais il est vrai qu'il n'est pas correct de poser des questions aussi impertinentes et que les représentants de nos " chers collègues " risquent fort, pour toute réponse, de se draper dans leur dignité outragée…

Quel rôle jouent-ils dans le système éducatif ?

Leur nombre sans doute insuffisant rend certes la critique aisée sur la manière dont ils exercent leurs missions, mais la réalité de la plupart des IA-IPR de discipline est aujourd'hui bien cruelle comme le soulignait encore récemment une enquête réalisée par un magazine spécialisé et comme le confirment souvent les chefs d'établissement : enfermés dans la défense de leur discipline, leurs visites peu fréquentes sont le plus souvent des obstacles à la mise en œuvre des principales réformes qui ont été initiées ces dernières années et qui portent essentiellement sur des approches transdisciplinaires.

Sur quels critères faut-il recruter les inspecteurs ?

Ces quelques considérations iconoclastes et provocatrices ne sont sans doute pas de nature à dépassionner le débat… mais peut-on trouver des réponses constructives aux problèmes posés par les nécessaires évolutions de l'Ecole sans passer par une vision objective de la situation ?

La maîtrise d'un savoir disciplinaire et la réalisation d'un cursus universitaire exemplaire ne sont plus aujourd'hui des objectifs fondamentaux du système éducatif : ni pour les élèves, ni pour les enseignants, ni pour les cadres.

- **L'objectif fondamental de l'Ecole** est de développer au maximum les potentialités de chaque élève et non de fixer pour tous les mêmes repères de savoir dont l'acquisition ne peut être synonyme de réussite scolaire que pour quelques-uns ;

- **le rôle premier du maître** n'est pas de transmettre un savoir mais d'aider l'élève à développer ses compétences autant disciplinaires que transversales, ce qui nécessite de recruter les enseignants d'abord sur leurs capacités à réaliser cet acte professionnel et non sur la maîtrise d'un savoir en expansion permanente ;

- **le rôle essentiel des cadres** du système éducatif que sont les inspecteurs n'est pas de contrôler la transmission d'un savoir mais de mettre en œuvre les stratégies nécessaires au pilotage du système éducatif.

On doit bien admettre alors que la référence déterminante à un niveau de savoir disciplinaire ou supposé tel, comme la crainte incessante de voir abaisser ce niveau, ne sont plus des valeurs adaptées aux objectifs que la Nation fixe désormais à l'Ecole.

Les inspecteurs devraient être recrutés exclusivement sur des critères permettant d'apprécier leur capacité à exercer les missions qui leur seront confiées. Etablir une hiérarchie entre les inspecteurs sur la base de la maîtrise plus ou moins réelle et plus ou moins récente d'un savoir disciplinaire n'a aucune justification fonctionnelle.

Il y a maintenant longtemps que les pays anglo-saxons ont su remplacer ce culte du diplôme universitaire par une valorisation des compétences des individus qui est à la fois plus démocratique et plus efficace pour la société.

N'est-ce pas aussi la logique qui prévaut dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience ?

Andromède

(1) Propos du directeur de cabinet du ministre le 12 novembre 2001

Sommaire

Les nouveaux programmes du primaire	page 2
Contre les forces conservatrices ...	page 3
Questions des parlementaires	page 4
Rapprochement des corps	page 5
Indemnités de charges administratives	page 6
Déclaration en CAPA	page 7
Missions des IEN-IO	page 7
Accès hors classe des IA-IPR	page 8
Frais de déplacement	page 9
Audience au ministère	page 10
Audience à l'Inspection générale	page 11
Ordre National du Mérite	page 11
Langues vivantes à l'école primaire	page 12
Langues vivantes : le chemin miné de l'école	page 13
Une belle victoire de notre syndicat	page 14
Apologue pédagogique	page 15

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions des parlementaires

Jean ESPILONDO - Député PS des Pyrénées-Atlantiques - 23 janvier 2002

C'est à l'initiation des inspecteurs de l'éducation nationale que je vous écris. Ceux-ci s'inquiètent en effet de l'évolution du dossier de l'unification du corps inspectoral : réjouis par plusieurs mesures et déclarations qui montraient votre attachement à cette question et votre volonté de constituer un corps unifié pour réunir des professionnels qui répondent à une même mission, les inspecteurs souhaiteraient voir encore évoluer ce dossier. Un certain mouvement de réduction des corps d'inspection, la transformation progressive de 240 postes d'IEN en postes d'IA-IPR, la création du corps des professeurs d'école et la fusion des PLP1 et des PLP2, sont autant de mesures signifiant une volonté de rapprochement des corps voisins au sein de l'Education nationale. Le principe selon lequel tous les inspecteurs exercent une même fonction d'inspection territoriale a été reconnu : il s'agit désormais de mettre en place une véritable unification du corps des inspecteurs, seule à même de reconnaître l'égale dignité des missions des inspecteurs.

Vous trouverez ci-joint l'argumentaire rédigé par le syndicat de l'inspection de l'Education nationale (SI.EN-UNSA Education), qui étudie en détail le dossier et ses évolutions récentes.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain VEYRET - Député PS de LOt et Garonne - 3 décembre 2001

M. Alain Veyret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des inspecteurs de l'éducation nationale ET/EG stagiaires sur certaines conditions d'affectation et de formation. Beaucoup d'entre eux connaissent des difficultés importantes liées aux nouvelles conditions d'affectation et de formation. A ce titre, ils souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une définition de leur statut de stagiaires en responsabilité totale. De plus, ils devraient également pouvoir bénéficier du versement de l'indemnité de charges administratives dans la mesure où ils consacrent une part importante de leur travail à ces activités. Au-delà, ils s'inquiètent de la différence qui existe entre les inspecteurs de l'enseignement technique et ceux du second degré. En effet, ils ne bénéficient pas de la même augmentation d'indemnité que leurs collègues, inspecteurs du second degré, alors même que leurs missions sont identiques. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être rapidement mises en oeuvre afin, d'une part, de préciser leur statut et, d'autre part, de rétablir l'équité entre les inspecteurs de l'enseignement technique et ceux du second degré au regard de leur indemnité de charges administratives.

Yvon Montanné - Député PS du Gers - 21 janvier 2002

M. Yvon Montané souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des deux corps d'inspection de l'éducation nationale. Les dernières négociations entre les représentants des IEN et des IA-IPR et ceux du ministère de l'éducation nationale n'ont pas abouti à la constitution d'un corps unique des inspecteurs. Selon les conclusions du rapport demandé à l'inspecteur général Pierre Dasté, cette revendication paraît fondée. La mission fondamentale exercée quotidiennement par les inspecteurs nécessite une adaptation parallèlement aux évolutions récentes. L'existence de deux statuts différents chez des personnels effectuant les mêmes missions génère inévitablement des tensions liées à un sentiment d'injustice, voire des conflits néfastes pour notre éducation nationale. Le principe, reconnu par tous, selon lequel tous les inspecteurs exercent un ensemble de missions communes justifie la nécessité d'une unicité fonctionnelle des corps d'inspection. Le rapprochement des deux corps d'inspection s'inscrirait dans un processus général déjà engagé pour d'autres corps. Récemment, le ministère n'a t-il pas ouvert des négociations pour la création d'un corps unique des psychologues scolaires ? Enfin, à plusieurs reprises, le ministère a donné un écho favorable à cette question. Il lui demande donc s'il n'est pas possible d'envisager de nouvelles négociations avec les représentants des personnels concernés sur le rapprochement des deux corps d'inspection de l'éducation nationale.

Michel VOISIN - Député UDF de l'Ain - 28 janvier 2002

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale quant à la création d'un corps unique des corps d'inspection de l'Education nationale. En effet, les différenciations actuelles entre les IEN et les IA-IPR ne correspondent plus aux réalités et aux besoins de l'école. Ressenties comme une injustice par une majorité d'inspecteurs, elles constituent une discrimination préjudiciable au bon fonctionnement et aux nécessaires évolutions du système. La mise en place d'un statut unique des corps d'inspection doit permettre une meilleure identification de la fonction d'inspection et un renforcement de son rôle au sein de l'Education nationale quels que soient les niveaux d'enseignement et les disciplines. Aussi, il lui demande s'il entend accéder à la demande des corps d'inspection de l'Education nationale.

Bernard PERRUT - Député DL du Rhône - 11 février 2002

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'éducation nationale comment peuvent se justifier les différenciations établies entre divers corps d'inspection de l'éducation nationale, les IEN et les IA-IPR. Cette discrimination est en effet ressentie par beaucoup d'inspecteurs comme une injustice, qui de surcroît n'est pas propice à un bon fonctionnement. Il lui demande quelles sont ses intentions en réponse à la sollicitation des inspecteurs qui souhaitent voir mettre en place un statut unique de l'ensemble des corps d'inspection de l'éducation nationale.

Yves BUR - Député DL du Bas-Rhin - 24 décembre 2001

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapprochement des deux corps d'inspection de l'éducation nationale IEN et IA-IPR. En effet, l'existence de deux statuts différents pour des personnels exerçant des missions comparables trouve difficilement sa justification dès lors que la fusion des deux corps a déjà été engagée notamment avec la transformation de 240 postes d'IEN en postes d'IA-IPR et un second pas franchi avec l'augmentation de l'indice terminal de la hors-classe des IEN. Par ailleurs, cette distinction qui ne trouve plus de justification fonctionnelle est ressentie par beaucoup comme une discrimination préjudiciable au bon fonctionnement et aux nécessaires évolutions du système. Enfin, la création d'un corps unique d'inspection doit être un moyen de mieux identifier la fonction d'inspection, de renforcer son rôle. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Aux nombreuses questions qui lui sont posées par les parlementaires, le ministre vient d'apporter une première - et dernière ? - réponse...

Question n° 71200
Posée par M. Yves BUR, Député DL du Bas-Rhin, publiée au JO le 24 décembre 2001

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapprochement des deux corps d'inspection de l'éducation nationale IEN et IA-IPR...

Réponse du Ministre Jack LANG, publiée au JO le 18 février 2002

Le ministre de l'éducation nationale est conscient de la nécessité d'une réflexion globale sur les missions et les statuts des corps d'inspection, capable de redonner une forte lisibilité à leurs actions. A cet effet, une concertation a été engagée avec les organisations représentatives des corps d'inspection, pour examiner les évolutions susceptibles d'être apportées à leurs missions et leurs carrières. Plusieurs réunions ont eu lieu qui ont notamment permis d'aborder le rôle des inspecteurs dans la gestion des personnels enseignants, dans la politique académique et les missions pédagogiques qu'ils assurent et leur évolution. De nouvelles réunions sont programmées pour poursuivre cette réflexion et envisager les suites qu'il convient éventuellement d'y donner.

Pour le rapprochement des corps d'inspection

Un témoignage de l'Inspection générale

Paris le 29 octobre 2001

Inspection générale
de l'Education nationale
Groupe de l'enseignement primaire

Madame la Doyenne
de l'Inspection générale

Madame la Doyenne

Lors de ma dernière tournée d'inspection dans le Cantal, les inspecteurs de l'éducation nationale de ce département m'ont remis une lettre qu'ils souhaitaient transmettre par mon intermédiaire au ministre.

Compte tenu des circonstances qui les ont amenés à écrire cette lettre, de l'estime unanime que porte l'inspection générale aux inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré qui sont parmi les plus dynamiques et les plus efficaces acteurs de la mise en oeuvre des instructions ministérielles, je souhaite que vous fassiez parvenir ce courrier au Ministre de l'Education nationale.

Jacques Naçabal

Une question aux candidats

Mars 2002

SI.EN Unsa Education
23 rue Lalande
75014 PARIS

Aux candidats aux élections
présidentielle et législative

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier élaboré par le SI.EN-Unsa Education sur la nécessité de rapprocher les corps d'inspection de l'Education nationale.

Cette problématique s'inscrit à la fois dans la logique d'évolution d'un système qui doit mieux gérer ses ruptures et dans la nécessité de redonner une plus forte lisibilité aux actions d'un corps d'encadrement qui joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des objectifs que la Nation fixe à son Ecole.

Je vous demande de me faire connaître vos propositions sur ce sujet.

Patrick Roumagnac
Secrétaire général

Indemnités de charges administratives

Après une tentative peu glorieuse de manifester sur ce sujet une différence de considération entre IEN et IA-IPR, le ministre confirme son mépris pour les inspecteurs en reportant au 1er septembre 2002 l'augmentation de l'indemnité de charges administratives.

Dès la publication au Journal Officiel de l'arrêté relatif à l'augmentation des indemnités de charges administratives, le SI.EN a protesté contre le report de cette mesure au 1er septembre 2002. Nous avons souligné auprès du ministère que c'est la première fois depuis 1990 qu'un arrêté sur ce type de mesure a un effet différé*. Comment ne pas interpréter cette décision comme un signe de mépris à l'égard des inspecteurs ? Nous demandons au ministre de faire rectifier cet arrêté pour que soit rétablie la date d'effet au 1er janvier 2002.

* Dernier exemple en date de l'effet rétroactif habituel de ce type de mesure, l'arrêté du 18 juillet 2001 qui a revalorisé de manière substantielle les indemnités de charges administratives des conseillers techniques des recteurs (DAET, DAFCO, CSAIO) avec effet au 1er janvier 2001.

J.O. Numéro 45 du 22 Février 2002 page 3420
Textes généraux
Ministère de l'éducation nationale

Arrêté du 13 février 2002 modifiant l'arrêté du 11 septembre 1992 fixant les taux annuels de l'indemnité de charges administratives allouée aux vice-recteurs et aux personnels d'inspection

NOR : MENF0200210A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu le décret no 90-427 du 22 mai 1990 modifié portant attribution d'une indemnité de charges administratives aux vice-recteurs et aux personnels d'inspection ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1992 modifié fixant les taux annuels de l'indemnité de charges administratives allouée aux vice-recteurs et aux personnels d'inspection,

Arrêtent :

Art. 1er. - Les septième, huitième et neuvième alinéas de l'article 2 de l'arrêté du 11 septembre 1992 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux : 6 860,21 Euros ;

Inspecteurs de l'éducation nationale exerçant des fonctions dans les domaines des enseignements techniques, de l'information et de l'orientation : 5 826,45 Euros ;

Inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré : 2 855,52 Euros. »

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet au 1er septembre 2002 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 2002.

Le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang
Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Laurent Fabius
Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Michel Sapin

Références
Taux au 1/11/01 : lettre ministérielle du 5/11/01
Taux au 1/03/02 : augmentation de 0,6 %
Taux au 1/09/02 : arrêté du 13/02/02

Texte de la déclaration faite par les représentants du SI.EN lors des CAPA des IEN de mars 2002

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Au-delà de la satisfaction ressentie le 7 janvier lors de la publication du décret modifiant le statut des inspecteurs de l'Education nationale et ouvrant à ces derniers un débouché sur la hors-échelle lettre A, ce que nous considérons comme une étape vers le corps unique d'inspection que nous réclamons, les commissaires paritaires du SI.EN-UNSA Education vous demandent de faire rentrer concrètement cette avancée dans les faits en procédant sans délai aux opérations de reclassement nécessaires. Il est en effet inacceptable d'attendre plus longtemps une progression que nous avons obtenue en septembre 2000.

Par ailleurs, en ce qui concerne les frais de déplacement, nous nous sommes réjouis quand le directeur de la DAF, Michel DELLACASAGRANDE, a annoncé une augmentation conséquente, un peu plus de 70%, du budget consacré au remboursement des frais de déplacement. Nous dénonçons depuis de nombreuses années l'insuffisance de l'enveloppe consacrée à ce chapitre. Alors que des rumeurs circulent sur une stagnation, et même parfois sur une régression, des budgets des académies et des départements, dans le respect de la transparence qui doit prévaloir pour la gestion des fonds publics, nous vous demandons de nous préciser les mesures que vous prévoyez au niveau de l'académie pour répercuter les décisions budgétaires annoncées nationalement.

Enfin, nous dénonçons avec la plus grande fermeté la décision de reporter au premier septembre 2002 l'augmentation de l'indemnité de charges administratives que nous avions négociée pour le premier janvier 2002. Ce report, décidé arbitrairement, montre à la fois le peu de cas que fait ce ministère du dialogue social et le peu de considération qu'il manifeste à l'égard des corps d'inspection. Nous demandons donc instamment que soit revu l'arrêté du 14 février pour rétablir l'effet de l'augmentation de l'indemnité de charges administratives au 1er janvier 2002.

Nous voulons espérer que le prochain ministère, quel qu'il soit, saura nous traiter de manière plus satisfaisante ; nous sommes prêts au dialogue, à la négociation, pour autant que cette dernière soit mise en place très rapidement et que ses conclusions soient ensuite respectées. Nous avons dû montrer notre détermination au cours du premier trimestre de l'année scolaire ; ce mouvement, inhabituel pour un corps d'encadrement, n'était pourtant que la préfiguration de ce qui adviendrait si nous n'étions pas entendus dans nos revendications de revalorisation, que chacun s'accorde à considérer comme légitimes, mais qui n'ont pas débouché pour autant sur les avancées que nous attendons.

Missions des IEN-IO

Vers un fonctionnement collégial académique ?

Nous avons reçu de Léon-Paul BOUVET, IEN-IO dans l'Académie d'AMIENS, le compte rendu suivant des propositions des IEN-IO, exprimées lors d'une audience auprès du recteur :

" Les IEN-IO souhaitent faire partie du pilotage académique des bassins d'éducation : s'ils ne voient pas avantage à être "territorialisés", ils ne voient qu'inconvénient à n'apparaître nulle part.

Il leur semblerait opportun que Monsieur le Recteur les associe, à parité avec les autres corps d'inspection.

Cette demande repose sur l'argumentation suivante : les IEN-IO sont des inspecteurs généralistes des apprentissages scolaires du second degré, chargés de mettre en place l'éducation à l'orientation.

Ils sont, en outre, directement et statutairement responsables des conseillers d'orientation-psychologues, dont la mission est de faciliter, pour les élèves, les aides à l'apprentissage scolaire, en vue de l'élaboration des choix d'orientation.

Toutes les réformes pédagogiques en cours impliquent donc les IEN-IO, non au titre d'une discipline d'enseignement, mais au titre d'un objectif transdisciplinaire, auquel ils peuvent concourir, de par leur compétence institutionnelle, et de par leurs parcours personnels.

Les IEN-IO proposent à Monsieur le Recteur que leur soit confiée une mission académique, en rapprochement avec les autres corps d'inspection du second degré, ceci dans un souci d'efficacité dans l'accompagnement des réformes engagées, et afin de faciliter le grand travail de leurs collègues : vie scolaire, documentation, insertion, lutte contre l'illettrisme, éducation à l'orientation au collège, puis au lycée sont autant de pistes possibles dont Monsieur le Recteur pourrait saisir les inspecteurs de l'Education nationale, chargés de l'Information et de l'Orientation.

Les IEN-IO rappellent enfin à Monsieur le Recteur que leur fonction de conseillers techniques auprès des IA-DSDEN ne saurait se confondre avec une simple fonction administrative, mais devrait apparaître comme une démultiplication du pilotage académique, plus en interface avec une réalité et une histoire départementale, dans le cadre notamment des politiques interministérielles."

(Léon-Paul BOUVET,16 novembre 2001)

Il nous semble intéressant de rappeler régulièrement aux Recteurs et aux IA-DSDEN l'importance des missions académiques des IEN-IO et l'intérêt d'intégrer ces missions au cadre plus large du second degré et de la vie scolaire, par l'intermédiaire du programme de travail académique et de l'animation des bassins d'éducation. (Rappeler à ce propos que les IEN-IO sont nommés dans une académie et seulement "en résidence" au chef-lieu d'un département).

Cette présentation nous semble une bonne introduction pour une discussion, au sein du SI.EN, sur l'évolution des missions et de l'organisation du service des IEN-IO.

En clair : faut-il ou non solliciter le maintien de la résidence administrative départementale ou s'orienter plutôt vers un fonctionnement collégial académique, incluant des missions plus larges, plus diversifiées, tout en conservant l'évaluation des personnels d'orientation et des CIO, et les fonctions de conseillers techniques des IA-DSDEN (voir organisation des IA-IPR ou des IEN-ET) ? Le débat est ouvert, les contributions, remarques, propositions attendues par mél, courrier et tout moyen à votre convenance.

Francine GROSBRAS et Bernard LESPES

Accès hors classe 2002 des IA-IPR

Comment une légère revalorisation des taux et une augmentation conséquente du budget semblent une fois encore se traduire par une diminution des possibilités de déplacement des inspecteurs !

Les informations qui remontent des académies et des départements font état d'une évolution moyenne de l'enveloppe des frais de déplacement attribuée aux personnels d'inspection oscillant entre 0% et -10%. Situation certes habituelle générant indignation et fatalisme mais agrémentée ici d'une dose particulière de cynisme :

- en 2001, les taux des indemnités kilométriques ont fait l'objet d'une revalorisation de l'ordre de 10% dans un arrêté daté du 20 septembre 2001, paru au Journal Officiel du 28 septembre 2001, avec effet au 1er février 2001, rétroactivité totalement fictive car bien peu de personnels en ont bénéficié, alors que tous les remboursements afférents à la période concernée auraient dû légalement faire l'objet d'un rappel ;
- pour 2002, le Directeur des Affaires financières a annoncé, dans un courrier daté du 19 décembre 2001, en réponse à de nombreuses interventions de notre fédération, une augmentation de 72% du chapitre consacré aux frais de déplacement dans le budget du ministère de l'Education nationale.

Ainsi, du fait de la revalorisation des taux d'environ 10% et malgré une augmentation de plus de 70% de l'enveloppe consacrée aux frais de déplacement dans le budget du ministère de l'Education nationale, les moyens alloués aux personnels d'inspection en 2002 correspondraient à une réduction des possibilités de déplacement comprise entre 10% et 20%.

Dans le même temps, les missions des inspecteurs imposent une présence accrue dans les établissements pour accompagner les réformes initiées par le ministre, pour évaluer les actions mises en œuvre et pour réguler un système toujours plus complexe et plus exigeant.

10% + 72% = -10%

Rappel 1 : comme d'autres personnels, les inspecteurs acceptent de mettre leur véhicule personnel à la disposition d'une administration qui est dans l'incapacité de leur fournir un véhicule de service. Non seulement ils doivent en assurer totalement les risques (assurance) et les charges (achat, dépréciation, entretien), mais ils doivent également faire l'avance des frais qu'ils engagent, frais qui leur sont remboursés dans des délais dépassant souvent plusieurs mois et à un taux très inférieur à celui pourtant reconnu comme justifié par l'administration fiscale. Et pour utiliser cet outil de travail indispensable à l'exercice de ses missions nécessairement itinérantes, le fonctionnaire doit même en demander humblement l'autorisation, comme s'il s'agissait d'un privilège que son employeur pouvait lui accorder ou lui refuser !!!

Rappel 2 : "la répartition des enveloppes de frais de déplacement, au sein de l'académie, à la fois entre les départements et entre les différentes catégories de personnels itinérants, relève de la responsabilité des autorités déconcentrées. Ainsi, bien qu'inscrite dans un budget global, la gestion de ces crédits est assurée de manière transparente et permet la prise en compte des priorités locales." (Extrait de la lettre de la Directrice de l'Administration datée du 14 février 2001)

Dans ce contexte, le Bureau National du SI.EN, réuni le 5 mars, a adressé une lettre de protestation au ministre et a sollicité l'intervention de l'Unsa Education sur cette question qui concerne, à l'évidence, l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Il a également fixé les orientations suivantes :

1 – rappel du mot d'ordre permanent de limiter les déplacements aux enveloppes attribuées. Si l'enveloppe ne permet pas de répondre au plan de travail prévu, on pourra éventuellement demander au supérieur hiérarchique de définir les priorités ;

2 – intervention des responsables académiques pour obtenir de chaque recteur que les personnels d'inspection disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions et pour connaître l'utilisation prévue de l'augmentation des sommes attribuées à l'académie par le ministère pour les frais de déplacement ;

3 – mise en oeuvre, au plan local, de toutes les formules permettant d'éviter que les personnels aient à faire l'avance à l'Etat des sommes engagées pour les déplacements (bons de transport et abonnements) et pour obtenir des remboursements rapides et identifiés, y compris pour les déplacements urbains qui, conformément à la circulaire du 22-9-2000, « peuvent être pris en charge sous la forme d'une indemnité forfaitaire ».

C'est dans ce plan d'action que se situent d'une part la déclaration qui sera faite lors des CAPA qui se tiendront en mars (voir page 7), et, d'autre part, l'enquête qui va être adressée aux RA et aux RD afin d'avoir une connaissance exhaustive de la situation, condition nécessaire pour coordonner nos interventions aux différents niveaux (national, académique et départemental).

Daniel GAUCHON - 8 mars 2002

Audience au ministère de l'enseignement professionnel

Une délégation du SI.EN composée de Marie-Paule COLLET, Gaston GRARE, Bernard DE GUNTEN et Alain MARIE a été reçue au ministère de l'Enseignement professionnel le mercredi 5 décembre. Les représentants du SI.EN ont été chaleureusement accueillis par le ministre Mélenchon, assisté de Michel Valadas, directeur de cabinet. Le SI.EN, en réponse, a reconnu l'ampleur du travail accompli par le ministre qui, en mettant sur pied " le lycée des métiers ", réalise une véritable réforme des enseignements technologiques et professionnels accompagnée d'une démarche de qualité.

Le lycée des métiers - qui améliore la qualité de la formation, assure la cohérence de la carte scolaire, rapproche la voie technologie et la voie professionnelle, accroît la lisibilité des parcours pour les familles et les partenaires de l'Ecole et devient une plateforme technologique efficace - constitue une structure très pertinente, adaptée aux besoins actuels et aux besoins prévisibles des années à venir.

Le ministre, puis M. Valadas, avec une véritable liberté de propos, ont ensuite longuement expliqué la genèse du lycée des métiers. Après avoir fait l'état des lieux et multiplié les rencontres sur le terrain, la maquette " lycée des métiers " a été réalisée afin d'assurer une mise en synergie des voies technologique et professionnelle productrice de sens et de valeur ajoutée.

Cet " objet neuf " que constitue le lycée des métiers a pour objectif l'augmentation de l'attractivité de la voie des métiers et l'optimisation de la formation.

Pour ce faire, la formation organisée autour d'une famille de métiers permettra également à l'Education nationale de reprendre pied dans l'apprentissage.

Du CAP, réinstallé dans le paysage, la formation conduira jusqu'au BTS et la licence professionnelle. Le parcours devient ainsi d'une grande lisibilité attractive face au défi du choc démographique qui sera de faire face au départ à la retraite de 8 000 000 d'actifs dans les dix années à venir alors que le nombre d'arrivants sur le marché du travail n'est que de 700 000 unités par an. Formation initiale et formation continue devront se compléter et rivaliser de dynamisme pour relever, en partie, un tel défi.

De plus, le lycée des métiers, pour devenir une structure pérenne, présente la souplesse propice à l'adaptation nécessaire dans chaque académie, mais nécessite la motivation de l'encadrement et des hommes de terrain auxquels le ministre renouvelle sa confiance ; l'impulsion venant des chefs d'établissement et des inspecteurs qui participent à l'autorité académique et nationale et dont l'expertise, en matière d'évaluation, est requise.

Ainsi, aucun établissement n'est a priori " lycée des métiers " mais chacun a vocation à le devenir en adoptant la démarche de qualité. La labellisation pour 5 années - car rien n'est définitivement acquis - pourra être accordée à un établissement, sans exclure la possibilité de mise en réseau. Un tel modèle conviendrait également à l'ensemble des structures de l'Education nationale, de l'Agriculture…

A l'instar de l'IUT au sein de l'enseignement supérieur dans le passé, le lycée des métiers doit s'installer aujourd'hui dans le paysage pour répondre à une situation qui est de l'intérêt national, de l'intérêt des jeunes et qui s'ancre dans une tradition.

Le SI.EN considère le lycée des métiers comme un formidable outil pour mettre en synergie les voies professionnelles et technologiques. Cette exigence est inscrite dans le cahier des charges. Cependant, à l'appui des propositions du rapport DECOMPS [Nouvelle ambition pour la voie technologique : Chapitre deuxième, titre III : "le lycée des métiers, terrain de convergence de talents complémentaires"], il nous semble indispensable d'aller plus loin et d'amorcer une réflexion de fond sur le pilotage pédagogique de ces deux voies de formation. Ainsi, l'organisation des corps d'inspection du second degré doit être repensée. La séparation en deux corps distincts (IA-IPR et IEN-ET) est un frein important à cette "convergence des talents" et donc à une bonne articulation des voies professionnelle et technologique seule garante d'une réelle lisibilité et fluidité des parcours pour les élèves.

D'autres considérations ont nourri le débat. Le problème du collège qui " n'est pas malade mais qui souffre " a été envisagé sous l'angle de la place à accorder à la classe de troisième. Le ministre est très favorable à la mise en place, dans les académies, de 3èmes à projet professionnel. Comme les 4èmes et 3èmes technologiques dont le décret de création n'a pas été abrogé, elles constituent une diversification de l'offre pédagogique dont l'accroissement des effectifs à la rentrée 2001 confirme leur utilité.

En conclusion, le ministre et le directeur de cabinet ont redit l'intérêt qu'ils portent aux corps d'inspection qui, dans chaque académie, doivent participer à la contractualisation des critères retenus. Les inspecteurs bénéficient, en effet, de la confiance nécessaire sur laquelle reposent la note d'orientation et le cahier des charges.

Gaston GRARE

Audience auprès du Doyen de l'Inspection Générale Economie et Gestion

Jacques Saraf, nouveau doyen du groupe Économie et Gestion, a reçu une délégation du SI.EN-UNSA Education composée de Marie-Paule Collet, Marie-Josée Lefèvre, Serge Cazé et Alain Marie le jeudi 25 octobre.

L'ordre du jour portait sur les missions des inspecteurs en formation continue, en apprentissage et en statut scolaire ainsi que sur d'autres points divers.

Les missions des inspecteurs en formation continue

Nous avons rappelé au doyen nos différentes audiences et interventions sur le sujet et notre attente de la sortie d'une circulaire sur les missions des inspecteurs en formation continue à l'instar de celle publiée en 1997 sur les missions en apprentissage. La publication de cette circulaire ayant été annoncée depuis plusieurs années. Nous avons également fait part de nos interrogations quant à la situation des postes budgétaires étiquetés "formation continue". Dans certaines académies plusieurs postes existent, dans d'autres, aucun.

Les missions en apprentissage

Nous avons d'abord évoqué la situation des collègues affectés sur des postes Économie et Gestion profilés administratif et financier. Les collègues affectés sur ces postes doivent pouvoir exercer des missions en statut scolaire ce qui n'est pas toujours le cas pour diverses raisons et, en particulier, du fait de la charge de travail effective ; le nombre de CFA à contrôler pouvant dépasser la centaine (le nombre de CFA n'est cependant pas le seul critère ; le nombre d'apprentis doit également être pris en considération). Dans certaines académies le contrôle financier n'est plus exercé par le SAIA. Nous avons fait part de nos inquiétudes et de nos interrogations face à l'évolution du contrôle et à l'évolution des SAIA. Le problème de la formation initiale et continue des inspecteurs en ce domaine a également été soulevé.

Les missions en statut scolaire

Des observations ont été faites par rapport au travail en filières. Le SI.EN a regretté les dérives constatées ici ou là lorsque trop d'IEN tertiaires interviennent dans le même établissement.

Autres questions

Pour ce qui est de l'évolution des diplômes, le problème de l'attractivité vers les filières secrétariat et comptabilité a été exposé et débattu. La rénovation de ces diplômes étant récente, il n'est pas prévu, dans l'immédiat, de rouvrir ce chantier. Toutefois, conscient des difficultés rencontrées par cette filière, Monsieur Saraf a évoqué la possibilité de mettre en place un groupe de réflexion sur l'évolution des diplômes de la filière tertiaire "administratif" et sur son positionnement dans le secteur économie - gestion.

D'autres demandes ont été présentées dont celle d'une réflexion sur le PPCP en baccalauréat professionnel comptabilité, l'intervention des enseignants du secteur Économie et Gestion en E.C.J.S., la gestion en sections industrielles, les postes de coordonnateurs tertiaires. Certains de ces points pourraient faire l'objet de groupes de travail lors de la prochaine réunion des IEN.

Nous avons ainsi proposé au doyen du groupe Économie et Gestion l'ouverture de nombreux dossiers et en particulier celui ayant trait au " lycée des métiers " et au positionnement de nos filières dans ce concept. En effet, à ce jour, les propositions des académies sur le secteur "économie - gestion " se limitent presque exclusivement à l'hôtellerie-restauration.

Cette audience s'est déroulée dans une atmosphère sereine et constructive. Notre interlocuteur a fait preuve d'une grande écoute et nous l'en remercions.

Marie-Paule COLLET

« Madame, au nom du Président de la République, je vous fais Chevalier dans l'Ordre National du Mérite »

C'est par ces mots que Monsieur Mélenchon, Ministre délégué à l'enseignement professionnel, a terminé son discours en l'honneur de Renée Hasiak, première Inspectrice de l'Enseignement Technique à être reçue dans l'Ordre National du Mérite, en soulignant « que du haut en bas de la pyramide, quel que soit le niveau de responsabilité, être de l'enseignement technique, trop souvent, est perçu comme quelque chose de certes fort digne, mais pas tout à fait comme le reste ».

Il avait auparavant retracé sa carrière en remarquant qu'il était peu banal, dans les années 1970, pour une femme de faire des études universitaires couronnées par un doctorat de chimie structurale.

Il avait également rappelé le parcours de la militante syndicale s'adressant à Renée Hasiak en ces termes :

« Femme de combat et de convictions, on la retrouve sur tous les fronts, invitant un jour tous ses collègues à quitter l'amphithéâtre de la Sorbonne, suite à un rendez-vous manqué avec un ministre…

Et vous savez que vous avez attaché à votre corps une malédiction dont je l'ai sorti, puisque depuis ce jour-là, il n'y a plus jamais eu de journées nationales des IET ! et que la première que l'on ait revue dix ans après, c'est moi qui l'ai convoquée. Eh bien écoutez, Madame, nous étions faits pour nous retrouver !

Alors vous avez été une militante, et vous le restez pour l'obtention du corps unique des inspecteurs, et vous espérez aboutir dans cet objectif prochainement… ».

Pour ce ministre, la notion de corps unique est donc d'actualité !

Enfin, nous nous associons à l'hommage rendu à Renée Hasiak qui n'a pas une notion égoïste du mérite mais qui le conçoit comme une qualité en partage. C'est donc aussi l'enseignement technique dans son ensemble qui se trouve honoré par son entrée dans l'Ordre National du Mérite.

Gaston GRARE

Langues vivantes à l'école élémentaire

Proposition du SI.EN : l'anglais intégré au tronc commun des enseignements obligatoires et la diversité assurée dans un cadre optionnel

Face au constat très largement partagé de l'impossibilité à mettre en œuvre un dispositif cohérent d'enseignement diversifié des langues vivantes à l'école élémentaire, le SI.EN Unsa Education propose que l'apprentissage de l'anglais soit intégré dans toutes les écoles élémentaires au tronc commun des enseignements obligatoires et que l'apprentissage éventuel d'autres langues se situe dans un cadre optionnel. C'est la seule façon de prendre en compte avec souplesse des intérêts divergents (individuels et collectifs) au sein d'une Ecole publique qui doit pouvoir répondre à la double exigence de qualité et d'égalité de l'offre de formation.

Texte adopté par le Bureau National du SI.EN - 5 mars 2002

« La diversification est un axe essentiel du plan de développement des langues vivantes. » (extrait de la présentation des nouveaux programmes de l'école primaire)

Diversification : état des lieux

Les chiffres annoncés font état de 93,5% des classes de cours moyen qui bénéficient d'un enseignement de langue vivante dans le secteur public (et 81,8% dans le privé) avec une diversité tant au niveau des langues que dans les personnels chargés de cet enseignement. Dans 57,9% des cas, il s'agit de maîtres du 1er degré, « aidés » par d'autres intervenants.

On pourrait certes voir dans cette présentation le résultat d'un effort considérable tant sur le plan financier (rémunération des intervenants) que sur le plan humain (formation des personnels), témoignant d'une véritable dynamique pour l'enseignement des langues. Et les inspecteurs sont particulièrement bien placés pour pouvoir en juger puisque ce sont eux qui organisent le dispositif et qui sont habilités pour en apprécier les effets.

Or la réalité que constatent la plupart des inspecteurs est bien éloignée de l'optimisme des discours officiels, si l'on veut bien prendre en compte les éléments suivants :

- les chiffres annoncés recouvrent **toutes formes d'enseignement**, selon des modalités parfois très éloignées du modèle standard, avec par exemple des fréquences limitées à une séance par semaine, voire par quinzaine, ou des pratiques pouvant aller jusqu'à la découverte simultanée ou successive de plusieurs langues, incluant depuis cette année les langues régionales promues ainsi au même rang que les langues européennes de communication ;
- le dispositif est caractérisé par **une très forte instabilité** : l'organisation doit être entièrement reconstruite chaque année du fait du renouvellement des intervenants et des mutations des enseignants. Or, chacun sait bien que la crédibilité et l'efficacité d'une action pédagogique ont besoin d'un minimum de permanence, permanence que la succession des différentes formules depuis 1989 n'a pas non plus contribué à établir ;
- la qualité de l'enseignement est quasiment **impossible à garantir** car la nécessité de généraliser oblige à « recruter » des personnels aux compétences incertaines : c'est le cas évidemment de la compétence pédagogique des assistants étrangers et de beaucoup d'intervenants extérieurs, mais c'est aussi le cas de la compétence linguistique de nombreux maîtres du 1er degré dont un tiers seulement, selon la Direction de l'Evaluation et de la Prospective, sont habilités ;
- la diversité même des langues enseignées pose problème car cet enseignement obligatoire censé répondre aux choix des enfants ou des parents relève le plus souvent de paramètres totalement aléatoires et rarement explicités…, où l'irrationnel et les intérêts des groupes de pression locaux l'emportent en général sur l'intérêt de l'élève.

Diversification : prospective

On nous affirme que l'enseignement des langues vivantes, qui a vocation à être assuré par les enseignants du 1er degré dans le cadre de la polyvalence, pourra très rapidement être pris en charge car les nouveaux enseignants sont tous capables d'enseigner les langues.

L'optimisme d'une telle affirmation pourrait faire sourire s'il n'était pas caractéristique des orientations actuelles qui, dans le domaine de l'enseignement des langues, tiennent davantage de l'incantation que de la mise en œuvre d'une politique.

C'est ainsi que se sont succédé depuis 1989 diverses opérations promotionnelles sans qu'aucune mesure de fond ne soit décidée, ni au plan de la formation, ni au plan des structures.

Quelles réformes sont annoncées aujourd'hui ?

L'idée d'une épreuve obligatoire de langue au CRPE est abandonnée et la formation à l'enseignement des langues est certes prévue en deuxième année d'IUFM mais seulement sous la forme d'une optionnelle dominante de formation, avec un volume modeste d'une trentaine d'heures. On compte en fait sur le Certificat de compétence en langue (CLES) qui devrait être intégré à tout cursus universitaire dans un délai que l'on peut estimer au minimum à quatre ou cinq ans.

Par ailleurs, pour rationaliser le dispositif, il est prévu d'établir une carte des langues dont on voit mal selon quels critères elle pourrait s'organiser et comment elle pourrait éviter les risques évidents de déboucher sur des réseaux à caractère sélectif, voire ségrégatif.

Diversification : proposition

Il apparaît évident que ces mesures seront très largement insuffisantes pour permettre à l'Ecole de répondre aux objectifs ambitieux qui lui sont fixés. **Or, mettre en difficulté l'Ecole, c'est porter atteinte à la crédibilité du Service public**, crédibilité qui repose sur deux exigences :

- une exigence de qualité,
- une exigence de continuité et d'égalité de l'offre de formation.

Si l'exigence de qualité dépend du dispositif de formation des maîtres, l'exigence de continuité et d'égalité de l'offre de formation pour tous les élèves paraît incompatible avec l'organisation actuelle de l'école… sauf à prendre deux mesures « simples » mais pouvant paraître révolutionnaires à certains :

1 - le fléchage des postes d'enseignants du 1er degré, seul moyen d'assurer – dans le cadre d'une polyvalence à dominante ou d'une spécialisation – la stabilité du dispositif ;

2 - l'adoption de l'anglais comme seule langue vivante obligatoire enseignée à l'école élémentaire considérant qu'il s'agit d'un outil dont la maîtrise est aujourd'hui une nécessité pour tous.

Certes cette deuxième mesure n'est pas – ou n'est plus – dans l'air du temps car le discours dominant associe modernité avec diversité au nom de principes où l'universalité côtoie des préoccupations plus ou moins électoralistes.

Et pourtant, le fondement même de l'Ecole de la République n'est-il pas dans cette unité largement réaffirmée dans les nouveaux programmes autour d'une langue et d'une culture communes ? Si l'on veut respecter cette cohérence, il ne faut pas exclure de l'école la diversité, mais il faut impérativement la situer dans le cadre d'options.

La diversité dans un cadre optionnel

Ainsi l'horaire dû aux élèves devrait comprendre d'une part un tronc commun d'enseignements obligatoires et, d'autre part, un contenu optionnel où pour une durée variable (de trois à cinq heures par semaine) les enfants - et les parents - pourraient exercer un choix parmi des activités proposées dans le cadre du projet d'école en fonction des compétences des enseignants et des ressources de l'environnement scolaire.

L'intérêt pédagogique de cette formule est d'offrir une réelle possibilité de choix aux apprenants, ainsi davantage acteurs de leurs apprentissages, selon la même logique que celle mise en œuvre au collège avec les « itinéraires de découverte ».

C'est donc exclusivement dans ce cadre optionnel que devrait se situer notamment l'apprentissage d'une autre langue, les parcours culturels, l'approfondissement d'une discipline... seule façon de répondre avec souplesse à des intérêts divergents (individuels et collectifs) au sein d'une Ecole publique dont la mission fondamentale d'éducation doit être caractérisée par l'égalité et la qualité de l'offre de formation, seule façon aussi de traduire la volonté souvent exprimée de recentrer l'Ecole sur ses missions essentielles.

Lu dans la presse

Le Monde La Lettre de l'éducation

4 mars 2002
DOSSIER : les langues dans le primaire

Langues vivantes : le chemin miné de l'école

Extraits :

Pour la première fois, l'apprentissage des langues vivantes est inscrit dans les programmes de l'enseignement primaire, à côté du français et des mathématiques. L'école est donc mise au défi de prouver sa faisabilité. Mais les conditions sont loin d'être réunies.

Un plan de généralisation difficile à tenir

Dans les classes, la généralisation s'installe alors que les expérimentations ont été nombreuses et qu'aucune politique des langues vivantes ne s'est préoccupée de rendre cohérents les nombreux dispositifs...

Conséquence, les élèves arrivent en sixième avec des niveaux hétérogènes, sans que les professeurs de collège puissent prendre en compte leurs compétences pour débuter la première langue...

En fin de sixième, la petite avance des élèves qui ont suivi un enseignement d'anglais en primaire ne profite qu'aux plus forts scolairement et s'efface complétement en fin de cinquième. Un constat formulé par Sophie Genelot, chercheuse à l'université de Bourgogne, dans sa thèse portant sur 1500 élèves de sixième et de cinquième. Un cinglant démenti de l'efficacité pédagogique d'une langue débutée jeune. L'impact sur l'apprentissage du français ne serait par ailleurs pas profitable sur le long terme, selon l'étude.

Sans établir une réelle évaluation des acquis de ces élèves «initiés», l'état des lieux qualitatifs réalisé par l'Inspection générale de l'Education nationale sur douze années d'expérimentation dans cinq académies tire de sévères conclusions que confirment les recherches en didactique des langues. Les rapporteurs soulignent les faibles progrès réalisés par les élèves : les acquis linguistiques sont modestes (savoir figé, mots isolés, structures et formules toutes faites) et le niveau d'acquisition orale reste «bien en deçà des attentes».

L'apprentissage précoce, pas si efficace

Mais l'intérêt de la précocité pour l'apprentissage des langues de façon scolaire reste à démontrer.

«En soi, l'apprentissage d'une langue étrangère en primaire n'est pas impossible, mais s'il n'est pas dispensé dans le cadre d'un apprentissage immersif, les résultats seront décevants... L'enseignement de type scolaire ne devient à peu près efficace qu'à partir du CE2-CM1», remarque Michel Candelier, professeur à l'université du Maine et co-auteur d'une étude sur le sujet.

Des conclusions partagées par le chercheur Daniel Gaonac'h qui met en garde d'autre part contre l'idée que les enfants ont plus de facilité à apprendre une langue étrangère...

Avec deux heures maximum par semaine, les élèves commenceront-ils vraiment à parler une langue étrangère ou y seront-ils simplement sensibilisés ?

Les moyens en maîtres formés à la didactique des langues sont la clé de voûte de cette intégration des langues à marche forcée à l'école.

Luc Ferry, président du Conseil national des programmes, concède que *«pour généraliser l'enseignement des langues vivantes, il faudra du temps et, c'est vrai, des moyens. Sinon, cela n'a pas de sens»*.

Des bataillons de maîtres à former

Avec la généralisation, certains professeurs d'école sont contraints d'enseigner une langue étrangère qu'ils ne maîtrisent que modestement. «Est-ce suffisant qu'un maître ait le niveau A1 de l'échelle européenne de référence pour enseigner au niveau A1 ?», s'interroge Daniel Goulême, inspecteur de l'éducation nationale dans le Cantal.

Les habilitations à enseigner une langue... ont parfois été décernées sans sélection suffisante.

Le choix d'introduire une épreuve obligatoire de langue au concours de professeur des écoles a été écarté - pour ne pas risquer de dissuader des candidats -, au profit du certificat universitaire de compétence en langue (CLES de niveau 2), ... mais *«quatre ou cinq ans minimum seront nécessaires aux universités pour qu'elles mettent en place les parcours de CLES»*, explique Gérard Gonfroy, président de la conférence des Directeurs d'IUFM. *«20% des élèves d'IUFM choisissent la dominante langues, soit 3000 à 4000 personnes, et on espère pouvoir doubler ce nombre l'an prochain. Mais on est très loin d'une montée en régime satisfaisante, et on ne voit pas comment accélérer la généralisation de la formation des enseignants.»*

Comme si ces défis ne suffisaient pas, l'école est invitée à en relever un autre : celui de la diversification des langues, pour éviter le «tout anglais» du collège...

Une belle victoire de notre syndicat

Enfin ce fameux décret est signé ! C'est une belle victoire à mettre à l'actif du seul SI.EN-UNSA Education.

Fidèle à ses valeurs, dans la continuité des stratégies qui ont abouti à l'intégration de l'échelon fonctionnel qui fut longtemps réservé aux seuls IENA, puis à la création de la hors-classe, puis à l'ouverture au grade d'IA-IPR, voici venu le temps tant attendu d'une nouvelle amorce de revalorisation de notre corps. La porte est ouverte pour la création d'une seul échelle indiciaire pour l'ensemble du corps supprimant cette barrière du passage à la hors-classe.

C'est un soulagement pour tous ceux qui ont animé ou accompagné l'action du SNIDEN, du SNIET, du SNIIO, puis du SI.EN-FEN. C'est une grande satisfaction qui doit nous donner une nouvelle énergie pour notre combat, fondamental et juste, en faveur du corps unique.

Certes, et ne l'oublions pas, cela n'aura pas été facile. Que d'atermoiements de la part de l'administration, que de déceptions avec la division syndicale, que de critiques dans nos propres rangs dont on pouvait comprendre l'impatience !

Bravo et merci !

Il faut dire que la ténacité de nos responsables nationaux et que la mobilisation de nos militants ont été des leviers considérables. Merci au secrétariat national et au bureau qui ont agi dans la continuité des MOISAN, TETARD, JOSEPHE, MARUCELLI, SANTARELLI, HASIAK et tant d'autres… Ils méritent bien un coup de chapeau.

Merci aux militants qui se sont mobilisés dans l'intérêt général malgré les railleries et les critiques de ceux qui n'en empocheront pas moins les bénéfices de notre action. Issu de la promotion 1978/1980, je n'avais jamais vu une telle mobilisation. Dans le Nord, pour la première fois de ma carrière, j'ai vécu une "grève" du conseil d'IEN consacré à la carte scolaire, avec une participation de plus de 60% des inspecteurs titulaires. Sur un nombre de 61 inspecteurs, le vide ainsi créé est impressionnant et je crois savoir que l'on en a parlé dans les couloirs du ministère. La détermination dans l'application du mot d'ordre de refus de participer à la préparation de la carte scolaire a été également impressionnante. A lire les commentaires régulièrement publiés sur notre site Internet, cette détermination a été équivalente dans les autres départements et diverses initiatives (lettre aux IG, démarches auprès des parlementaires, etc) ont renforcé son impact.

Reste à continuer pour obtenir le corps unique. Il est complètement anormal que parallèlement à la revalorisation des instituteurs et à l'élévation du niveau de recrutement et de formation des professeurs des écoles, qu'au moment où sont sans cesse soulignés les problèmes de prise en compte de l'hétérogénéité, de projet d'établissement, de transdisciplinarité dont nous sommes les experts, au moment où la pédagogie prend au moins autant d'importance que la transmission de savoirs disciplinaires, on en soit encore à considérer qu'entre un inspecteur du premier degré et un inspecteur du second degré, il persiste une hiérarchie qui constitue "un obstacle culturel" à l'unification. Nous inspectons tous désormais des personnels à bac+5. En quoi est-il plus complexe et plus noble d'inspecter un cours au collège ou au lycée que d'inspecter un professeur d'école dans le cadre d'un projet d'établissement pour des apprentissages fondamentaux qui détermineront l'avenir des enfants ?

D'autres formes nécessaires pour un même combat

Sans doute faudra-t-il imaginer de nouvelles formes d'action. Car, s'agissant d'un "obstacle culturel" pour reprendre ce terme étonnant qui est à la fois un aveu et une fuite, il faudra trouver le moyen de lutter contre les lobbies syndicaux conservateurs puissants relayés par une intelligentsia très influente, obnubilée par sa propre réussite et par une culture classique du second degré qui fait fi, en réalité, des enjeux réels de la démocratisation qualitative du système éducatif. Ce sont les mêmes qui furent dans les comités anti-ALLEGRE, qui se réveillent pour s'opposer aux projets de nouveaux programmes pour l'école et à la relance des IUFM et qui ne jurent que par la transmission des savoirs académiques et par l'élitisme dit républicain. Pour ce combat, il ne suffira pas de bloquer la carte scolaire. Il faudra occuper tous les terrains où nos compétences d'expert pour la transversalité (maîtrise de la langue, citoyenneté, apprentissage du vivre ensemble…) et les apprentissages (l'apprenant au centre du système dans la perspective d'un droit à l'éducation tout au long de la vie, la construction du savoir) n'ont pas d'égal dans les autres catégories d'inspecteurs. Il faudra communiquer, faire savoir, montrer notre capacité à nous inscrire dans les évolutions, afficher l'importance de notre rôle dans le cadre d'un grand projet éducatif pour le 21ème siècle.

Il faudra être très attentif et actif dans les instances qui traiteront du problème des missions des corps d'inspection.

Le chantier de la revalorisation n'est pas encore terminé, celui du corps unique se poursuit, il faudra le relancer car les deux sont étroitement liés.

Bon courage à nos responsables d'aujourd'hui et de demain !

Pierre FRACKOWIAK
13 janvier 2002

Apologue pédagogique

De brusques rafales de vent humide et contrarié emportaient les feuilles jaunies vers le préau sombre de la cour que traversaient vite les adultes, hommes et femmes, vers les étages de l'école, une solide bâtisse de la fin du siècle dernier ravalée tous les dix ans sans visible souci d'harmonie fonctionnelle. Il la reconnut à peine.

Il aperçut alors la jeune femme, au tablier bleu, l'échine traversée d'un logo qu'il avait dû voir à la télévision, son antique balai poursuivi par les feuilles mouillées.

- Pardon, le bureau du Directeur ?
- Au fond, à gauche.

La porte était entr'ouverte.

Le Directeur, l'air sourcilleux, une main sur le menton, observait l'ordonnance bigarrée d'un gigantesque planning ; la secrétaire, à l'impeccable chignon gris, maniait la souris qu'elle déplaçait parfois nerveusement tel un hamster dans un tourniquet.

- Mr Schmitt n'est pas venu aujourd'hui, dit-elle.
- Je sais ; je l'ai fait remplacer par le père de Jérôme. Il leur a présenté des diapositives de son voyage en Birmanie. Pierre est venu ?
- Oui, il a tout juste eu le temps de venir une heure entre deux entraînements de golf.
- Très bien.

Il frappa timidement.

- C'est vous qui venez pour présenter vos travaux de vulcanologie aux élèves du dernier cycle ? demanda carrément le Directeur.
- Non, c'est moi, fit le grand barbu à l'air endormi, dans l'entrebâillement de la porte.
- Salle huit... vous devrez peut-être attendre cinq minutes ; quelqu'un est en train de les initier à l'ocarina chromatique.

Le Directeur s'intéressa alors au visiteur qui n'osait entrer.

- Voyez-vous, l'enseignement se distribue à la carte, avec la participation quotidienne d'une trentaine de personnes, essentiellement des parents d'élèves ou des gens travaillant à temps partiel. Comme vous le savez, en France, plus de vingt pour cent des salariés sont à temps partiel et nous faisons appel à eux grâce à des agences de travail intérimaire. A l'heure qu'il est, par exemple, comme vous pouvez le voir affiché ici, au cycle trois, les élèves peuvent assister à des causeries sur les parasites du noisetier, la littérature népalaise, l'agriculture guatémaltèque ou participer à des activités de lutte irlandaise, de musique traditionnelle du Tamil-Nadu...

Et l'homme de lui détailler doctement le fonctionnement de l'école centré, cette année, sur la culture des fraises à travers le monde.

Le visiteur écouta un peu décontenancé avant d'avancer craintivement une question :

- Et… et vos instituteurs ?
- Vous voulez dire nos "intervenants pédagogiques extérieurs permanents ", les I.P.E.P dans notre jargon de l'administration territoriale de l'éducation ?

- Non… vos instituteurs, vos professeurs des écoles comme on disait après ?

- Je n'en ai plus besoin comme autrefois, dit le Directeur qui dévisageait le visiteur en essayant de lui donner un âge. Les I.P.E.P, qui ont remplacé les instituteurs, ne font plus que des interventions ponctuelles, plutôt après seize heures trente. Du calcul et des dictées essentiellement sous forme de répétitions rétribuées par nos sponsors, et bien payées d'ailleurs...

Un coup de téléphone permit alors au visiteur de battre en retraite et de se retirer, dans un état de sidération affligée, vers l'enfilade du couloir.

C'est à ce moment que lui tomba dessus une cascade bruyante de garnements qui avaient dû, visiblement, être mis à la porte des divers ateliers de causerie ou d'activité.

Le premier soufflait dans son ocarina, une branche de noisetier fichée dans un trou de son globuleux instrument ; le deuxième allait aplatir un troisième contre le mur d'une immobilisation tantrique du bras, un quatrième sanglotait, une lave de larmes sur les joues…

L'homme les arrêta et eut quelques mots d'attention consolatrice pour ce dernier:

- Il ne veut pas de moi, renifla le mioche.
- Qu'est-ce que tu as fait ? dit le visiteur d'une voix apaisante.
- Il dit que je ne sais pas lire...

Notre homme remarqua aussitôt, sur la gauche, une salle de classe vide, il y poussa la flopée de gosses.

Au bout d'une heure on cherchait les morveux. Le Directeur découvrit d'un mouvement de porte décidé notre petit monde calmé, attentif, appliqué et actif ne détournant même pas la tête à l'entrée forte et sèche du Chef d'Etablissement.

Ce dernier lança alors, stupéfait, au visiteur qu'il avait totalement oublié :

- Mais, qu'est-ce que vous faites là, Monsieur ?

- Ne vous affolez pas ; je suis un ancien maître de cette école, je venais seulement revoir les lieux ; la nostalgie, vous savez...

- Mais qu'est-ce que vous avez fait là, pendant une heure avec eux ? fit le Directeur estomaqué.
- La classe, Monsieur.

M. CHARLETY - IEN - 21 octobre 1992

Texte prémonitoire et toujours d'une saisissante actualité devant la multiplication des initiatives de toutes sortes, classes à PAC, semaines du goût, de la flamboyance, de la poésie, des parents à l'école, de la lutte contre la misère, de-ci, de- là, cahin-caha, où s'entrechoquent toutes les priorités, l'apprentissage du français, bien sûr, mais aussi les sciences, les langues, les arts, les mathématiques, les technologies de la communication, le sport…

Face au ras-le-bol de cette " réthorique de l'innovation ", il est temps de résister à l'école de la confusion en rêvant d'une " semaine de l'école " où l'on pourrait se contenter de faire classe à l'abri des sollicitations extérieures…

Nos collègues publient

Troisième tome (1968-1994) du récit autobiographique de Maurice MABILON (Inspecteur honoraire de l'Education nationale) "Soixante années dans les écoles de la République" (Paris, Le livre d'histoire ; des Faits et des Hommes).

Nous avons quitté Maurice Mabilon, à la fin du volume II, plongé, bien malgré lui, dans la tourmente de mai-juin 1968. En effet, après avoir découvert le savoir et la pédagogie, à l'âge de neuf ans, et sa véritable vocation, il a été instituteur pendant plusieurs années, avant d'être nommé, au cœur de cette période troublée, inspecteur de l'Education nationale à Vouziers. C'est l'histoire de sa mission pédagogique dans cette " sous-préfecture de cinq mille âmes ", qu'il retrace ici, une aventure humaine, d'un quart de siècle, d'autant plus prenante qu'elle se déroule pendant une période où l'Education nationale est en expérimentation constante.

A commander chez l'auteur
Tél : 03 26 85 58 03
Mél : mauricemabilon@aol.com
Prix : 56 euros (367,34 F)